



## PREFET DE LA CHARENTE

*Sous-Préfecture de Cognac*

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

#### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE Commune de MERIGNAC

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2017, une enquête publique, d'une durée de 31 jours, est ouverte du mardi 21 novembre 2017 au jeudi 21 décembre 2017 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS Distillerie du Logis, sise 3 rue des Cornières à MERIGNAC, en vue d'être autorisée à exploiter un nouveau chai de stockage d'alcool de bouche et de régulariser la situation administrative de son site situé au lieu-dit Prairie de Marvaud sur la commune de MERIGNAC.

Toute personne pourra demander des informations à M. Philippe SABOURAUD, dirigeant de la SAS Distillerie du Logis (Tél 05 45 35 82 83).

Cette activité relève du régime de l'autorisation suivant la rubrique n°4755 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier complet, constitué conformément aux dispositions réglementaires, comporte notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (AE) sur celle-ci.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de MERIGNAC (siège de l'enquête).

Il pourra formuler ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de MERIGNAC ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de MERIGNAC ou par courriel à l'adresse [pref-observations-EP-MERIGNAC@charente.gouv.fr](mailto:pref-observations-EP-MERIGNAC@charente.gouv.fr)

M. Jean-Marie CARREAU, consultant en assurance qualité en retraite, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de MERIGNAC les :

- mardi 21 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
- jeudi 30 novembre 2017 de 14h00 à 17h00
- mardi 12 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
- jeudi 21 décembre 2017 de 14h00 à 17h00

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la Sous-Préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de MERIGNAC, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou de rejet sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la Préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA/).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de la Charente, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

P/ LE PREFET et par délégation  
Le Sous-Préfet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JY MERRER', is written over the printed name below.

Jean-Yves LE MERRER